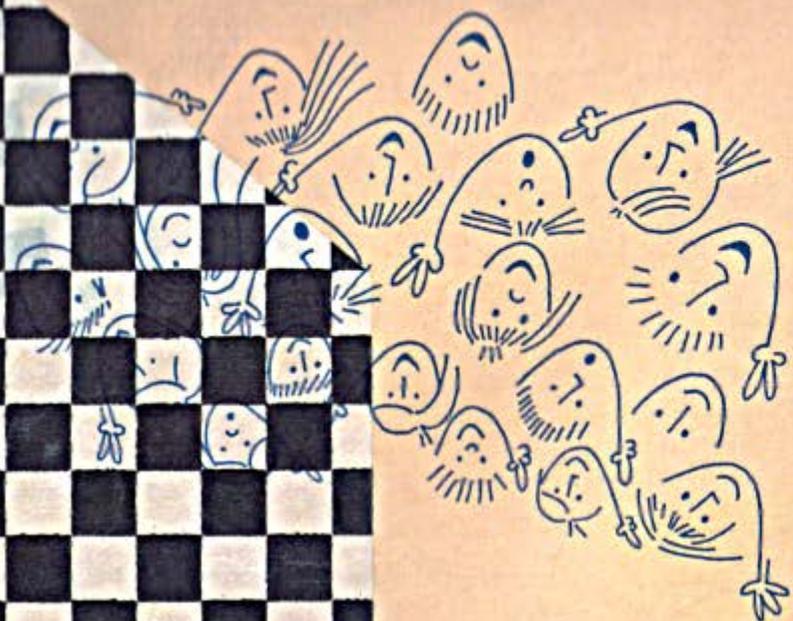


Il était une fois le...

**Foyer  
de l'Écolier**

1957 - 2007



**Foyer de l'Écolier**

## Foyer de l'Écolier de La Chaux-de-Fonds Historique

### Origine

- Autour des années 1950, Madame Denyse Porret-Reymond, institutrice au collège de la Charrière, se met à accueillir chez elle, après les heures d'école, quelques enfants dont les deux parents travaillent et qui ont, comme on disait alors, "la clé autour du cou..."

Au début de l'hiver 1956, l'idée lui vient de créer un lieu d'accueil où des enfants en plus grand nombre pourraient prendre leurs "quatre-heures" et faire leurs devoirs.

Son mari, Monsieur François Porret, songe à un bâtiment inoccupé situé à la rue du Marais appartenant à la STUAG, entreprise dans laquelle il travaille.

Il demande donc à son chef, Monsieur Pierre Duckert, de pouvoir en disposer pour réaliser ce projet : requête immédiatement acceptée.

Madame Porret s'approche alors du directeur de l'Ecole primaire, Monsieur Paul Perrelet, pour obtenir du mobilier usagé et un peu de matériel scolaire.

Monsieur Perrelet entre en matière avec enthousiasme.

De son côté, Monsieur Porret entraîne dans le projet un ami, Monsieur le pasteur Francis Gschwend, qui prend en main la gestion de ce lieu d'accueil. Il en assurera la responsabilité durant plus de 7 ans. Monsieur Gschwend constitue alors un petit comité dont il prend la présidence, comité du "Foyer scolaire de la Charrière". Il sera secondé par Monsieur le curé Antoine Chapatte, caissier, Monsieur François Porret, secrétaire, et plusieurs membres : Mesdames Denyse Porret-Reymond, Maria Porret-Bolle, May Jenny, Suzanne Gozel et Monsieur Jean-Pierre L'Eplattenier (directeur de l'Office des Mineurs).

Monsieur Claude Perrenoud est engagé pour aménager les locaux (construction de cloisons, entre autre). C'est aussi lui qui sera appelé à s'occuper des enfants quand les préparatifs seront terminés.

Le 17 janvier 1957, le "Foyer scolaire" est mis en service. Le financement est assuré par Pro Juventute et par les dons de quelques industriels. Les enfants ont à payer une modeste contribution de 1 franc par semaine.

Tous les jours, en début d'après-midi, Monsieur Perrenoud va faire du feu dans le poêle à bois. L'hiver est rigoureux : le soir, il doit laisser couler un filet d'eau pour qu'elle ne gèle pas durant la nuit ! Il prépare le goûter des enfants, composé de pain et de thé, puis il les aide à faire leurs devoirs. Des jeux sont aussi mis à disposition. Ce n'est pas moins d'une cinquantaine d'enfants qui deviennent ainsi les familiers de ce premier Foyer.

Ponctuellement, quelques jeunes filles et jeunes gens viennent en renfort. C'est grâce à leur concours que, pendant les congés de sport, les enfants peuvent être

conviés à un petit séjour hivernal au chalet de La Serment.

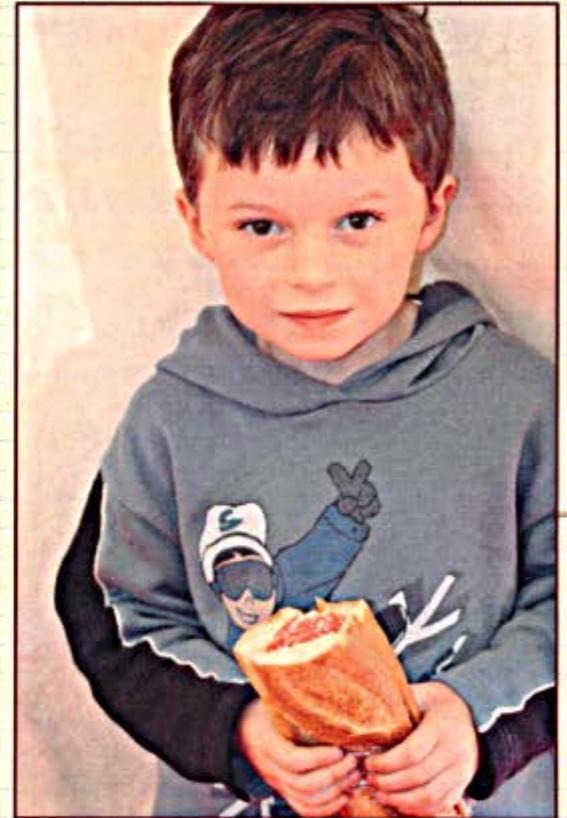
Puis, au printemps, c'est la mise sur pied d'une excursion au jardin zoologique de Bâle.

Hélas, au début de l'été 1957, le Foyer scolaire devra rendre le baraquement à sa destination première, soit l'hébergement des ouvriers saisonniers italiens.

A fin mars 1957, la presse et quelques personnalités (MM Jean-Auguste Haldimann, préfet des Montagnes,

Jean-Pierre L'Eplattenier,

directeur de l'Office des Mineurs, Julien Rochat, secrétaire de Pro Juventute, André Guinand, président de la Commission scolaire, Paul Perrelet, directeur de l'Ecole primaire, Sarbach, directeur de la STUAG) sont invitées à visiter les lieux. Un appel est lancé aux autorités et au public pour trouver les moyens de maintenir cette possibilité d'accueil (Impartial, fin mars 1957).



## Consolidation

A la suite de pourparlers avec la Commune, c'est au numéro 27 de la rue Fritz-Courvoisier que le Foyer parviendra à s'installer, au printemps 1958, après la mise en état des lieux. La dénomination "Foyer de l'Ecolier" est alors choisie. La Commune met à disposition les locaux gratuitement et octroie une subvention pour le chauffage. La direction de l'Ecole primaire fournit du mobilier et du matériel. Le reste des charges est assuré par le Lions Club, Pro Juventute, l'association Protection de l'Enfance, le Rotary Club, des donateurs privés, le produit d'une collecte... Plus tard la Loterie Romande offrira elle aussi son soutien pendant de nombreuses années.

Une directrice "pédagogique" est trouvée en la personne de Madame Daisy Hakim, à laquelle succédera Madame Fernande Nordmann. Une responsabilité "ménagère" est confiée à Monsieur et Madame Matile (puis à Monsieur et Madame René Jeanbourquin), qui assurent non seulement la conciergerie mais aussi la préparation du goûter, une présence active auprès des enfants et les travaux d'aménagement nécessaires.

En août 1960, Madame Nordmann abandonne la tête du Foyer et c'est Madame Lucie Piroué qui prend la relève. Elle assurera la direction générale, avec un engagement et une fidélité exemplaires, durant près de 30 ans.

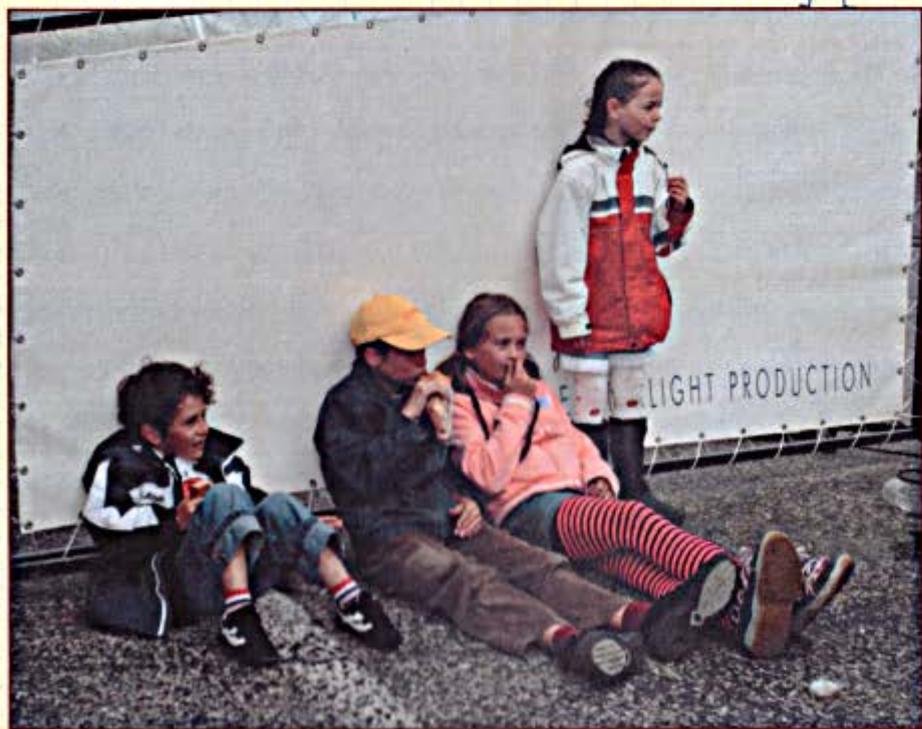
## Création de l'Association du Foyer de l'Ecolier

En décembre 1962, une association est officiellement créée, sur des bases statutaires.

Le bureau est formé de MM Francis Gschwend (pasteur), Antoine Chapatte (curé), André Kübler-Huot (agent fiduciaire), Charles Berset (gérant d'immeubles) et Claude Robert (instituteur). Les membres (assesseurs) sont Mmes et MM Lucie Piroué (directrice du Foyer de l'Ecolier), Eliette Baumgartner (future responsable d'un foyer), Paul Robert (typographe), Paul Perrelet (ancien directeur de l'Ecole primaire), Jean-Pierre Miéville (directeur de l'Ecole primaire), Pierre Ulrich (représentant le Lions Club), André Tinguely (directeur de l'Office des Mineurs), Jean-Claude Knütti (chef des Services sociaux), à qui succédera M. Marc Kernén.

Les "dames gardiennes" qui se relaient au Foyer, ainsi que d'autres dames qui soutiennent activement le projet, constituent une importante équipe de membres actifs : Mmes C. Berset, E. Chatelain, F. Coquoz, F. Cuche, R. Bois, B. Ditesheim, G. Ditesheim, H. Humbert, A. Kohli, J.-P. Maréchal, R. Miserez, C. Monnier, A. Nordmann, R. Parietti, F. Reist, P. Robert, I. Rouche, A. Sandoz, S. Wolf (données ainsi dans les procès-verbaux, les initiales des prénoms sont, comme le voulaient les conventions de l'époque, celles des maris !).

On remarquera la volonté de s'assurer la collaboration de milieux représentatifs de l'esprit fondateur du Foyer de l'Ecolier mais aussi, de façon plus pragmatique, de certains collaborateurs qui seront directement utiles à son fonctionnement et à son développement. Notons la présence de délégués des Eglises (protestante, catholique, israélite), des Services sociaux, de l'Office des Mineurs, institutions qui, au fil des années, se détacheront de la gestion du Foyer. Par contre, il faut relever l'implication du Lions Club et celle des Directions d'écoles qui s'avéreront fidèlement fonctionnelles.



## Victime de son succès



L'action du Foyer, tant par la qualité de ses tâches quotidiennes (adéquation de l'encadrement, chaleur de l'accueil, efficacité de l'aide aux devoirs...) que par ses activités ponctuelles (fêtes de Noël mémorables...) est rapidement reconnue par les milieux concernés comme œuvre d'utilité publique essentielle.

Mais le rapide succès du Foyer de l'Ecolier qui accueille régulièrement de nouveaux enfants pose quelques problèmes de personnel. On fait appel à des stagiaires des Ecoles de formation de Jardinières d'enfants. Le projet doit être abandonné par manque d'étudiantes disponibles mais également à cause du coût trop élevé de l'opération.

On se tourne alors vers le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande qui met à disposition une équipe de jeunes gens. L'enthousiasme débordant de ce jeune personnel aurait semble-t-il engendré une agitation quelque peu gênante...

Mais ce sont toutefois des obligations scolaires qui mettront un terme à leur engagement.

En 1964, Monsieur le pasteur Gschwend, appelé à d'autres fonctions au sein de l'EPER, passe la présidence de l'Association à Monsieur le curé Chapatte qui, jusqu'en 1971, la tiendra en alternance avec le pasteur Auguste Lebet, alors vice-président. Dès 1971, au départ de Monsieur Chapatte, Monsieur Lebet assurera seul cette présidence jusqu'en 1991.

## Premier grand essor

C'est depuis 1965 que le Foyer prendra un essor spectaculaire, préfigurant dès ce moment l'envergure du Foyer de l'Ecolier actuel : de 1965 à 1967, ce ne sont pas moins de 5 foyers qui s'ouvrent en ville (sans compter deux déménagements..).

La situation est donc la suivante :

Fritz-Courvoisier 27 (Mme Lucie Piroué, responsable et directrice générale).

Jardinière 23 (Mme Elliette Baumgartner, responsable).

Progrès 21, qui sera remplacé en 1967 par Nord 52 (Mme Janine Bois)

Bois-Noir 17 (Mme Barbara Blanc),

Beau-Site 23 (Mme Hélène Haberzettl),

Nord 161, peu après remplacé par

Numa-Droz 102 / Armée du Salut

(Mme Fernande Nordmann).

Cette "explosion" s'explique aussi par une sensibilité accrue, dès les années 60, à la question de l'accueil des enfants dans des structures adéquates. Ainsi, les autorités décident-elles d'ouvrir des Jardins d'enfants communaux.

Le premier sera logé, à la fin de l'année

1961, à Fritz-Courvoisier 27 dans les



locaux du Foyer. Ce partage d'espace se fera d'ailleurs au prix de sérieuses difficultés. Plus tard, la Commune fera l'acquisition du bâtiment Jardinière 23 et y hébergera un deuxième Jardin d'enfants. C'est elle qui proposera d'y adjoindre également un foyer.

## Cohabitation difficile



A Fritz-Courvoisier 27, l'arrivée du Jardin d'enfants met donc le Foyer à l'étroit et occasionne quelques problèmes de respect de territoire ! Afin de suppléer à la perte de la salle de jeux, un agrandissement des locaux est envisagé. Ce projet mettra cependant plusieurs années à être réalisé, ce qui plonge les responsables du Foyer dans une très grande gêne, frisant même la rupture de fonctionnement. D'autre part, les problèmes posés par la nouvelle cohabitation, à Jardinière 23, du Foyer de l'Ecolier et du Jardin d'enfants incitent l'association à se démarquer de cette dernière. Les initiatives des autorités visant le rapprochement de ces deux structures font craindre un glissement du Foyer de l'Ecolier vers une communalisation, vers une éventuelle annexion aux Services sociaux, idée que l'association considère alors comme tout à fait inacceptable. En conséquence, Le Foyer de l'Ecolier se définit encore plus fermement comme une association indépendante et privée.

## Remous identitaires

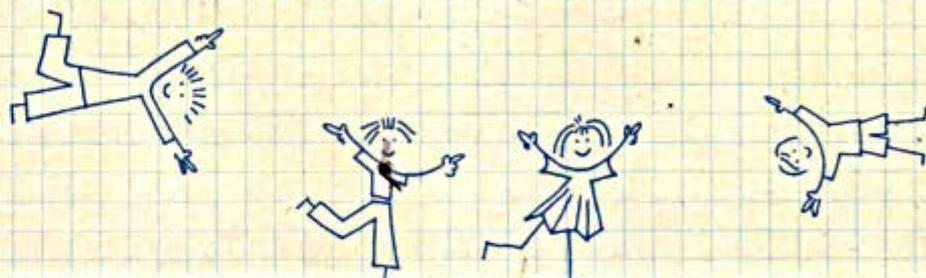


Cette volonté d'autonomie entraîne donc, inexorablement, une grande responsabilité face aux sources de financement des foyers. C'est la raison pour laquelle l'association doit se résoudre à organiser des campagnes financières considérables. Le Conseiller communal Gérald Petithuguenin réaffirme néanmoins le soutien de la Commune et accorde une garantie financière qui, affirme-t-il, « n'entamera d'aucune manière l'indépendance du Foyer ». En 1968, l'association accepte tout de même un plan financier plus réaliste : 1/3 du financement est assuré par les écolages, 1/3 par des dons, 1/3 par une subvention communale, qui se monte alors à 10'000 francs par année (elle augmentera peu à peu pour atteindre 70'000 francs en 1991). Avec le recul, on peut se demander si cette volonté d'indépendance était vraiment judicieuse ! Mais en se remettant dans l'état d'esprit du



moment, on peut comprendre que cette position, toute louable qu'elle fût, n'ait pas permis de présager les difficultés à venir ni l'inadéquation du principe de bénévolat dans le contexte actuel.

Jusqu'en 1987, la vie du Foyer de l'Ecolier va de l'avant de façon assez stable. Cette année-là, deux nouveaux foyers sont ouverts, d'autres déménagent. Huit foyers sont alors en fonction : Fritz-Courvoisier 27, Jardinière 23, Beau-Site 23, Numa-Droz 20, Numa-Droz 102, Arc-en-Ciel 4/I, Arc-en Ciel 4/II, Liberté 3.



## Création de la Fondation du Foyer de l'Écolier

Fin 1991 et début 1992 voient apparaître de grands changements, d'abord en ce qui concerne les bases juridiques. Une Fondation du Foyer de l'Écolier est créée par acte notarié, en remplacement de l'association qui a prévalu jusqu'ici.

Ce virage est pris pour assurer la pérennité du Foyer sur une base plus solide, dégager les membres d'une responsabilité financière personnelle et donner un meilleur support aux changements de fonctionnement qui devront impérativement être réalisés.

Le Conseil de Fondation sera composé de Mmes et MM Pierre-Henri Arnould, Eliette Baumgartner, Charles Berset, Sylvie Fer, Liliane Golay, Jean-Michel Kohler, André Kübler, Auguste Lebet, Antoinette Pierrehumbert, Sylvie Schaad, Raymonde Simon-Vermot, Jean-Claude Regazzoni, Claude Robert, Jean-Philippe Uhlmann et Pierre Ulrich.

Le comité sera constitué de Mmes et MM Pierre Ulrich, président, Sylvie Schaad, vice-présidente, Jean-Claude Regazzoni, secrétaire, André Kübler (Fiduconsult), caissier, Liliane Golay, Auguste Lebet et Jean-Philippe Uhlmann. Monsieur Lebet, après plus de 20 ans de dévouement à la présidence du Foyer, parvient donc enfin à se faire remplacer (il le demandait depuis plusieurs années...).

## Changements structurels et implications financières

Le développement des Foyers, la complexité progressive de la tâche, la difficulté croissante à recruter du personnel bénévole imposent donc un certain nombre de changements dans le fonctionnement du Foyer de l'Écolier.

Un versement d'indemnités au personnel devient indispensable. Mais, conséquence inévitable, cela impliquerait l'octroi d'une augmentation substantielle de la subvention communale. Une demande étayée est donc remise aux Autorités et c'est à l'unanimité que le Conseil général accepte la requête. La subvention est alors fixée à 200'000 francs par année. On constatera cependant par la suite que





le montant de celle-ci ne sera jamais versé dans son intégralité et que des recherches de fonds auprès de particuliers et d'institutions, démarches fastidieuses et de plus en plus difficiles, seront toujours d'une absolue nécessité pour équilibrer le budget. Qu'ici soient mentionnés tout particulièrement le très constant Lions Club, la Loterie Romande, la Table Ronde ainsi que tous les autres donateurs plus occasionnels.

Jusqu'à là assurée conjointement à la responsabilité d'un foyer par Madame Piroué, la gestion générale de tous les foyers devient trop lourde et doit en être dissociée. Une directrice du Foyer est alors trouvée en la personne de Madame Jacqueline Corboz (alors Madame Boudry...). Un bureau au collège de l'Ouest lui est attribué.

Des contrats doivent donc être établis pour le personnel : la directrice recevra un salaire mensualisé sur la base de 30 francs de l'heure, les responsables sur celle de 15 francs et les auxiliaires une indemnité de 10 francs par heure effective. Les plus anciennes d'entre elles, qui s'étaient engagées au Foyer dans un contexte de pur bénévolat, ont quelque peine à se mettre à comptabiliser leurs heures de présence. Le changement d'optique, qui tend maintenant à une certaine professionnalisation du Foyer, n'est en effet pas facile à accepter pour ces personnes.

En ce qui concerne le montant des écolages, jusqu'à présent unique, sera modulé selon le revenu des parents.

L'évolution de l'activité du Foyer se manifeste aussi dans la collaboration avec l'Ecole primaire. Déjà bien établie en matière de fourniture de matériel, elle

s'étend au niveau pédagogique : des cours de formation continue destinés au personnel du Foyer sont instaurés. Au départ, ils sont donnés par les directeurs Jean-Michel Kohler, Philippe Moser et Jean-Claude Regazzoni, par la suite ils seront pris en charge par des enseignants motivés.

Sur le plan de la gestion générale, Fiduconsult est remplacé par Fiduhel, son directeur, Monsieur Patrick Haldimann, reprenant au comité la fonction de caissier. Et c'est dès 1995 que Madame Sylvie Schaad, pressentie depuis un certain temps déjà, prendra la tête du Conseil de la Fondation et du Comité du Foyer de l'Ecolier.

## Etat des lieux



En 1992, le Foyer de l'Ecolier compte toujours les huit lieux d'accueil cités plus haut, environ 250 élèves, 18 responsables et 40 auxiliaires. L'effectif était donc considérable, avec plus de 30 enfants en moyenne par foyer ! L'expérience d'un accueil le matin entre 7h00 et 9h00, avec petits-déjeuners et jeux, est tentée à Numa-Droz 20, Numa-Droz 102 et Arc-en-Ciel 4, l'un d'eux devant fermer peu après faute d'inscriptions. A la rentrée 1993, le foyer de Jardinière 23 doit être supprimé. Il est remplacé par celui d'Alexis-Marie-Piaget 51. Quelques années plus tard, Beau-Site 23 trop peu fréquenté, sera remplacé par Moulins 20. D'autre part, l'accompagnement scolaire des élèves de l'école secondaire

commençant à poser problème (effectif, matières à réviser, discipline), il est décidé de trouver un lieu qui leur soit exclusivement réservé.

Ce sera fait à Numa-Droz 96.

A la rentrée scolaire 1995, un nouveau foyer s'ouvre à Paix 124 et, l'année suivante, un autre dans le complexe d'Esplanade : Cornes-Morel 13, bien situé et agréablement aménagé. Ce nouveau foyer remplace celui de Fritz-Courvoisier 27, dont il faut se séparer pour faire de la place à Feu-Vert. La séparation est d'autant plus difficile que, berceau du Foyer, il fonctionne depuis près de quarante ans ! Aurait-il choisi de prendre congé du comité en même temps que de ce lieu plein de souvenirs ? Monsieur Auguste Lebet se retire, cette même année, bien qu'ayant à cœur de rester membre du Conseil de la Fondation.



## Premières mesures d'économies



Pour diverses raisons, le Foyer de l'Ecole secondaire prendra son indépendance dès la rentrée 1997. Sous la dénomination «Foyer d'Accueil», des locaux sont aménagés dans chacun des trois centres (Numa-Droz, Bellevue, Forges), une alternative mieux adaptée aux besoins des élèves. L'Ecole secondaire assure elle-même l'engagement et la rémunération du personnel. Mais le fonctionnement devrait rester identique (principes, salaires et écolages). Sur le plan financier, l'économie de la location du Foyer de Numa-Droz 96 et de la rétribution du personnel apporte une première réponse aux difficultés endémiques de bouclements de comptes. Il faudra toutefois en trouver d'autres.

C'est ainsi que, dès 1998, une partie de la comptabilité est prise en charge par les services communaux et une petite part d'administration assurée (momentanément...) par le secrétariat de l'Ecole primaire, ce qui diminue d'autant le travail de Fiduhal et de ce fait les charges relevant du budget du Foyer.

D'un point de vue administratif, le Foyer de l'Ecolier est transféré du dicastère des Services sociaux à celui de l'Instruction publique. La trésorerie, elle, dépendant des Finances, il s'agira de maintenir des contacts avec les chefs des deux dicastères ! Notons que ce transfert est le reflet de l'évolution des activités du Foyer qui, avec le temps, tend à encore intensifier et optimiser ses relations avec l'Ecole.



## Ouverture et collaborations

Complétant les prestations du Foyer de l'Ecolier, le Repas de l'Ecolier est créé en 2001. Financée par la Commune, cette nouvelle institution sera gérée par le Centre de Rencontre qui possède l'infrastructure nécessaire à Charrière 2b (ancienne Ecole ménagère). Associée à cette démarche, la présidente du Foyer fera aussi partie d'un groupe de travail, d'abord informel puis mandaté par les autorités communales, en vue de regrouper les diverses formes d'accueil parascolaire dans une seule structure.

L'année suivante, nouvelle ouverture : c'est la Commission Santé qui demande que le Foyer y soit représenté. Cette collaboration, encore assumée par la présidente, entraînera plusieurs actions dans les Foyers, entre autres au niveau des soins dentaires, de l'équilibre des petits déjeuners, ou d'équipements de premiers secours.



## Finances

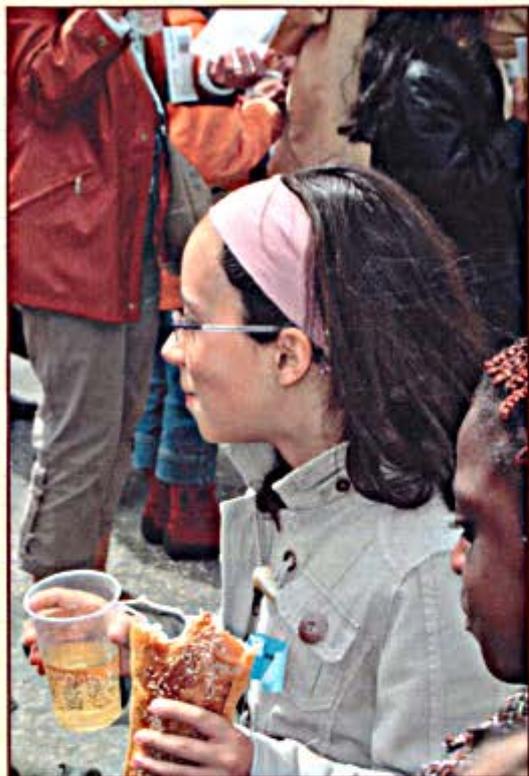


Déplacer certains Foyers dans des établissements scolaires est un nouveau projet qui s'inscrit dans l'ensemble des mesures d'économies envisageables. Il se concrétise, dès la rentrée 2002, par l'aménagement d'un local dans des couloirs particulièrement vastes du collège Numa-Droz. L'appartement de Moulins 20 peut ainsi être remis. Si ce transfert est effectivement un pas de plus vers l'assainissement escompté, il n'en demeure pas moins une précarité persistante, d'où une très grande lassitude du comité à devoir faire face à des problèmes financiers récurrents.

L'accueil extrascolaire des enfants et l'aide aux devoirs apparaissent de plus en plus, avec l'évolution de la société, comme un devoir public et non plus comme un acte de charité dévolu à l'initiative privée. Parallèlement, un certain professionnalisme est attendu de la part du personnel : cette prétention est effectivement incompatible avec le semi-bénévolat qu'on doit lui imposer. Les temps changent... mais les fonds publics ne parviennent pas à suivre ! Néanmoins, réévaluer les indemnités du personnel du Foyer devient absolument nécessaire.



## Personnel



Alors que plusieurs responsables et auxiliaires quittent le Foyer pour raisons de santé ou d'âge avancé, Madame Corboz remet elle aussi son mandat pour prendre sa retraite. Et c'est Madame Mary-Jane Monsch qui reprend la direction du Foyer avec enthousiasme. Le bureau,

transféré au collège de la Charrière depuis quelque temps, est informatisé, permettant un nouveau style de gestion.

Rémunération du personnel, le pas escompté est fait : la réévaluation des salaires est concrétisée. Les tarifs d'écologie, corollaire inévitable, sont aussi revus à la hausse. Quelles en sont les conséquences ? Si l'augmentation des écologies ne semble pas avoir eu d'effet sur la fréquentation des Foyers, on peut par contre constater que le recrutement de nouveau personnel devient beaucoup moins problématique.

## Foyers dans les collèges



Le processus d'intégration des Foyers dans les bâtiments scolaires s'accélère : en 2003, un nouveau Foyer est installé au collège des Endroits, un autre à Esplanade, dans une classe qui s'est libérée, en 2004 à la Promenade, alors que le



Foyer d'Alexis-Marie-Piaget arrive à fin de bail. L'année suivante, c'est lors de la réaffectation du collège des Marronniers qu'un espace est d'emblée prévu pour l'installation d'un Foyer. Les locaux spécifiquement conçus et aménagés à cet effet et de très belle façon sont parfaitement fonctionnels. Un autre lieu d'accueil encore, à la Charrière, permet de se séparer de Numa-Droz 20.

Et enfin, la rentrée 2006 voit les collèges de l'Ouest et des Foulets accueillir eux aussi leur Foyer.

Comment ce mouvement intégratif est-il considéré ? Incontestablement, sur le plan financier, c'est une rationalisation sans laquelle le Foyer de l'Ecolier n'aurait pu se développer d'aussi belle manière. L'effort des autorités scolaires et politiques pour trouver des solutions, dans un contexte économique où toute demande d'allongement de subvention est écartée, démontre une volonté, malgré la difficulté de la situation, de répondre aussi favorablement que possible aux besoins d'accueil toujours croissants. Cet essor, reconnu de toute part comme nécessaire et de qualité, pourrait promouvoir la Fondation du Foyer de l'Ecolier du stade d'œuvre de bienfaisance duquel il était parti au rang de partenaire éducatif publiquement reconnu, s'il ne restait encore une précarité économique à laquelle doit subvenir inlassablement le privé, sponsors réguliers ou donateurs occasionnels qu'il faut régulièrement solliciter.

Quant au fonctionnement au quotidien, le personnel éprouve parfois quelques contrariétés à travailler dans le cadre scolaire. Par rapport à un appartement, une salle de classe s'aménage plus difficilement en espaces différenciés goûter-devoirs-jeux. Le bruit y est aussi moins bien maîtrisé. Mais certains collaborateurs y voient des bénéfices aussi, avec de nouvelles possibilités d'établir des contacts avec les enseignants, de faire équipe avec eux, de mieux se faire connaître...

Pour les enfants (et certains parents...) : moins de désagréments concernant les déplacements.

## Champ d'activité

S'il y a eu développement des lieux d'accueil, il y a aussi eu développement du champ d'activité du personnel : outre les traditionnelles rencontres annuelles et les cours de formation permanente, il est invité de temps à autre à des échanges autour de thèmes éducatifs et pédagogiques ou à partager des projets tels celui de la prévention de l'illettrisme, ou encore convié à découvrir des jeux à la ludothèque... Ces propositions, bien que facultatives, rencontrent toujours un grand succès, démontrant l'ardeur des responsables et des auxiliaires à étoffer leur engagement auprès des enfants.



# 2007



Nous arrivons en 2007, année marquante à plusieurs titres : Madame Mary-Jane Monsch présente sa démission, après près de trois ans d'intense activité au service du Foyer de l'Ecolier. C'est Monsieur François-Xavier Jobin, jeune retraité, qui prend alors la relève à la direction du Foyer de l'Ecolier. C'est aussi l'année du 50ème anniversaire de l'origine du Foyer de l'Ecolier, jubilé qui se sera dignement fêté au printemps et en automne.

Complice également dans le domaine festif, le Lions Club accompagne quasi naturellement le Foyer dans cette célébration puisqu'il est cinquantenaire lui aussi. Il patronne donc la fête destinée aux enfants : matinée au cirque et concours de dessin.

Quant aux adultes, une journée festive réunira en novembre personnel et invités au Lycée Blaise-Cendrars.

Un jubilé, c'est nécessairement un regard sur le passé, d'où l'élaboration de cette petite plaquette. Témoin historique mais aussi hommage à toutes les personnes qui, contre vents et marées, se sont engagées pour la création et la pérennité de cette «entreprise» durant ces nombreuses années. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.



## En guise de conclusion

En conclusion (ou plutôt arrêt sur image, car le scénario promet d'autres épisodes...), quelques données sur la situation au printemps 2007:

### Les enfants :

- 343 enfants inscrits et fréquentant régulièrement les Foyers.

### Les lieux d'accueils :

- 9 locaux mis à disposition dans les collèges (Charrière, Numa-Droz, Ouest, Endroits, Foulets, Promenade, Esplanade I, Esplanade II, Marronniers).
- 5 locaux loués à des propriétaires privés (Numa-Droz 102, Paix 124, Arc-en-Ciel I, Arc-en-Ciel II, Liberté 3).
- 2 de ces Foyers accueillent des enfants le matin avant la classe (Numa-Droz et Arc-en Ciel).

### L'encadrement :

- 26 personnes sont responsables de Foyer (donc souvent en duo).
- 67 personnes fonctionnent comme auxiliaires (à des taux d'occupation variables).

### Les rémunérations :

- Fr. 16.50 de l'heure pour les responsables (rémunérations mensualisées).
- Fr. 15.00 de l'heure pour les auxiliaires (rémunérations sur décompte des heures effectives).

**La direction :**

- M. François-Xavier Jobin (salarié).

**Le Conseil de Fondation et son comité (membres bénévoles) :**

- Mme Sylvie Schaad, présidente
- Mme Sylvie Fer, vice-présidente
- Mme Andrée Kurth, secrétaire
- M. Patrick Haldimann, caissier
- M. Pierre-Yves Blanc, membre du comité
- M. Jean-Luc Kernen, membre du comité
- Mme Liliane Golay
- Mme Mary-Jane Monsch
- Mme Paulette Perrenoud
- Mme Barbara Ryser
- M. Marc Ducommun
- M. Souhaïl Latrèche
- M. Yves Scheurer
- M. Jean-Marie Tran



- Les photos ont été faites à l'occasion du spectacle du «Cirque Starlight»,  
journée offerte au Foyer de l'Ecolier par le Lions Club.

Textes : Paulette Perrenoud et le Comité Illustrations : Anne Monard

Graphisme, Mise en page, Photos : Stéphane Chevillard

Sources :

- documents d'archives
- témoignages de Messieurs Francis Gschwend, François Porret et Claude Perrenoud, réunis à cet effet en automne 1998
- témoignage de Madame Fernande Nordmann
- témoignages des membres du comité 2006

Le Comité du Foyer de l'Ecolier, novembre 2007

